

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 24 janvier 2017 à la salle Flore laurentienne située au centre administratif de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

SONT PRÉSENTS :

COMMISSAIRES :

Mesdames Aurélie Condrain-Morel, Diane Fournier, Paule Froment, Denise Girard, Myriam Hardy et Catherine Pelletier.

Messieurs Michel Gervais, Benoît Laganière, Serge Mainville et Alain Riendeau

Formant quorum sous la vice-présidence de M. Michel Gervais.

COMMISSAIRES REPRÉSENTANT LES PARENTS:

Messieurs Yanick Cyr, Nicolas Brosseau, Bruno Marcoux et Michel Rocheleau.

SONT ABSENTS :

Madame Carole Lavallée et Monsieur David Miljour.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Anthony Bellini, directeur général

Mme Sylvie Caron, directrice générale adjointe

Mme Marie-Dominique Taillon, directrice générale adjointe

M. Martin Duquette, directeur général adjoint

Me Julie Brunelle, directrice du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

M. Frédérick Roussel, directeur adjoint du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications

Mme Sophie Lussier, directrice du Service des ressources humaines

Mme Louise Nadon, directrice adjointe du Service des ressources matérielles

Mme Chantal Lizotte, coordonnatrice du Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RÉFLEXION

Le vice-président, M. Michel Gervais, déclare la séance ouverte.

Il est 20 h 00.

51-CC-2016-2017

**HOMMAGES AUX ÉLÈVES – OLYMPIADES QUÉBÉCOISES DES MÉTIERS
ET DES TECHNOLOGIES ET OLYMPIADES CANADIENNES DES MÉTIERS
ET DES TECHNOLOGIES**

CONSIDÉRANT que Sarah-Jeanne Audet a remporté la médaille de bronze en Pâtisserie lors des *Olympiades québécoises des métiers et des technologies* à Québec, en mai 2016

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT que Daphné Héroux a remporté la médaille d'or en Pâtisserie lors des *Olympiades québécoises des métiers et des technologies* à Québec, en mai 2016;

CONSIDÉRANT que Daphné Héroux a également remporté la médaille de bronze en Pâtisserie lors des *Olympiades Canadiennes des métiers et des technologies*, à Moncton, en juin 2016 ;

CONSIDÉRANT que Mégane Daigneault a remporté la médaille d'or en Infographie lors des *Olympiades canadiennes des métiers et des technologies* à Moncton, en juin 2016;

CONSIDÉRANT que ces honneurs témoignent des grandes qualités de ces personnes telles que le talent, le dynamisme, la détermination, la concentration, la rigueur, la minutie et la persévérance;

CONSIDÉRANT que les *Olympiades de la formation professionnelle et techniques* reconnaissent ces qualités et souhaitent valoriser les métiers de la formation professionnelle et technique auprès des jeunes et du grand public;

CONSIDÉRANT que les honneurs reçus par ces élèves contribuent au rayonnement de la Commission scolaire Marie-Victorin, dont le CFP Jacques-Rousseau et le CFP Pierre-Dupuy, et de l'école publique.

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

QUE le Conseil des commissaires félicite et honore Sarah-Jeanne Audet, Daphné Héroux et Mégane Daigneault en leur remettant un certificat de mérite officiel.

Adoptée à l'unanimité

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2015-2016

Le vice-président présente les grandes lignes du rapport annuel 2015-2016, en collaboration le vice-président du Comité exécutif. Il réfère les citoyens au site Internet de la CSMV pour consulter le rapport annuel complet.

52-CC-2016-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour se lit comme suit :

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
 - 1.1. Hommage aux élèves – Olympiades québécoises des métiers et des technologies et Olympiades canadiennes des métiers et des technologies
2. Présentation du rapport annuel 2015-2016
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux :
 - 4.1 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2016
 - 4.2 Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2016 ajournée au 6 décembre 2016
5. Parole aux élèves
6. Période de questions orales du public
7. Affaires de la Direction générale
 - 7.1 Reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs
 - 7.2 Nomination par intérim à la direction du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service du secrétariat général, des affaires corporatives et des communications
 - 8.1 Nomination de la personne responsable de l'éthique et de la déontologie à titre intérimaire
9. Affaires du Service des ressources éducatives
 - 9.1 Comité consultatif des services au EHDA – désignation d'un représentant de la communauté
10. Affaires du Service des ressources humaines
11. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaire
 - 11.1 Amendement à la résolution 54-CC-2015-2016 – Plan d'organisation scolaire au primaire – Hypothèse 4 – Nouvelle école dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil (Boulevard Fernand-Lafontaine)
 - 11.2 Critères d'inscription pour l'école internationale du Vieux-Longueuil
 - 11.3 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la CSMV 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 et liste des écoles et des centres
 - 11.4 Frais administratifs facturés aux institutions privées pour le transport scolaire – Année scolaire 2016-2017
 - 11.5 Frais supplémentaires facturés aux institutions privées ayant des élèves excédentaires pour l'année scolaire 2016-2017
 - 11.6 Entente avec le Réseau de transport de Longueuil pour le programme RTL au primaire 2017-2019
 - 11.7 Calendriers scolaire 2017-2018 du préscolaire, du primaire et du secondaire – Calendrier scolaire 2017-2018 du secondaire spécial le Bac de l'école secondaire Gérard-Filion
 - 11.8 Amendement à la résolution 117-CC-2003-2004 sur la contribution financière maximale des parents aux services de garde
 - 11.9 Plan d'organisation scolaire préscolaire-primaire – Redécoupage des territoires des écoles Saint-Romain et Gentilly
12. Affaires du Service des ressources financières

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

4

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

13. Affaires du Service des ressources matérielles
 - 13.1 Autorisations préalable pour la conclusion d'un contrat de services professionnels en ingénierie (mécanique et électricité) – deux projets de construction d'écoles primaires
 - 13.2 Autorisations – contrat d'une durée maximale de cinq ans pour des services d'entretien ménager
 - 13.3 Autorisations – participation à plusieurs appels d'offres du Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME)
 - 13.4 École internationale Lucille-Teasdale – réfection des refroidisseurs, des volets d'air frais et des évacuateurs
 - 13.5 Octroi de contrat – denrées alimentaires
14. Affaires du Service des technologies de l'information
15. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
16. Autres points
17. Période de questions orales du public
18. Parole aux commissaires
19. Ajournement ou clôture de la séance

53-CC-2016-2017

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ par Mme Paule Froment que le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2016 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

54-CC-2016-2017

EXEMPTION DE LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2016 AJOURNÉE AU 6 DÉCEMBRE 2016

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville que le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2016 ajournée au 6 décembre 2016 soit adopté avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

PAROLE AUX ÉLÈVES

Un élève a pris la parole.

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Deux personnes du public ont pris la parole.

REDDITION DE COMPTES SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Le directeur général présente la reddition de comptes sur la délégation de pouvoirs couvrant la période du 18 novembre au 18 janvier 2017.

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

5

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

55-CC-2016-2017

**NOMINATION PAR INTÉRIM À LA DIRECTION DU SERVICE DES
RESSOURCES ÉDUCATIVES**

CONSIDÉRANT que la directrice du Service des ressources éducatives, Mme Sophie Latreille, a quitté ses fonctions le 9 janvier 2017;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner une personne pour assumer, par intérim, les responsabilités de ce poste jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice du Service des ressources éducatives;

II EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

QUE madame Paule Dallaire soit nommée directrice par intérim du Service des ressources éducatives à compter du 9 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

56-CC-2016-2017

**NOMINATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE DE L'ÉTHIQUE ET DE
LA DÉONTOLOGIE À TITRE INTÉRIMAIRE**

CONSIDÉRANT le *Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des commissaires* adopté conformément aux articles 175.1 et suivants de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*;

CONSIDÉRANT que la personne chargée de déterminer s'il y a eu contravention au code et d'imposer une sanction ne peut être un membre du conseil des commissaires ni un employé de la commission scolaire, conformément à l'article 175.1 de la LIP;

CONSIDÉRANT que cette personne doit être un juriste ayant cumulé au moins dix (10) ans de pratique et avoir développé des compétences en matière d'éthique et de déontologie, conformément à l'article 8.1 du règlement précité;

CONSIDÉRANT que le 22 janvier 2013, le Conseil des commissaires adoptait la résolution no 57-CC-2012-2013 par laquelle Me Isabelle Roy était nommée responsable de l'éthique et de la déontologie des commissaires et Me Guy Arsenault, son substitut au tarif horaire de 125,00\$, pour un mandat de 4 ans (du 23 janvier 2013 au 22 janvier 2017);

CONSIDÉRANT que le 24 novembre 2014, le Conseil des commissaires adoptait la résolution no 57-CC-2014-2015 par laquelle Me Madeleine Lemieux et Me Martin Roy étaient nommés à titre de substituts de Me Isabelle Roy et Me Guy Arsenault, lesquels étaient dans l'impossibilité pour des raisons personnelles d'agir à titre de responsable à la déontologie des commissaires et de substitut,;

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

6

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT que le mandat de Me Isabelle Roy, et de celui de ses substituts, Me Guy Arsenault, Me Madeleine Lemieux et Me Martin Roy, se termine le 22 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que des démarches seront entreprises pour trouver une personne responsable de l'éthique et de la déontologie et son substitut;

CONSIDÉRANT que dans l'intervalle, il s'avère nécessaire d'avoir une personne responsable de l'éthique et de la déontologie pour que d'éventuelles plaintes puissent être traitées.

IL EST PROPOSÉ par Mme Aurélie Condrain-Morel :

1° De **NOMMER**, temporairement, Me Madeleine Lemieux comme personne responsable de l'éthique et de la déontologie;

2° **QUE** la durée de son mandat soit indéterminée, soit jusqu'à ce qu'un responsable et son substitut soient nommés;

3° De **FIXER** sa rémunération à un tarif de 125,00\$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité

57-CC-2016-2017

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AU EHDAA – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique*, il appartient au Conseil des commissaires de désigner les organismes de la communauté qui font partie du Comité consultatif des services aux ÉHDAA;

CONSIDÉRANT que les membres du Comité consultatif des services aux ÉHDAA de la Commission scolaire recommandent que le représentant de la communauté provienne de l'organisme ci-dessous mentionné :

- Le centre Petite échelle de Longueuil

CONSIDÉRANT que ledit organisme est intéressé à faire partie du Comité consultatif des services aux ÉHDAA;

IL EST PROPOSÉ par M. Nicolas Brosseau :

QU'un des organismes de la communauté au sein du Comité consultatif des services aux ÉHDAA de la Commission scolaire Marie-Victorin soit :

Le centre Petite échelle de Longueuil.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

7

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

58-CC-2016-2017

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 54-CC-2015-2016 – PLAN
D'ORGANISATION SCOLAIRE AU PRIMAIRE – HYPOTHÈSE 4 –
NOUVELLE ÉCOLE DANS L'ARRONDISSEMENT DU VIEUX-LONGUEUIL
(BOULEVARD FERNAND-LAFONTAINE)**

CONSIDÉRANT la résolution 52-CC-2015-2016 votée le 26 janvier 2016;

CONSIDÉRANT la résolution 54-CC-2015-2016 votée le 26 janvier 2016;

CONSIDÉRANT la résolution 58-CC-2015-2016 votée le 26 janvier 2016
Critères d'inscriptions;

CONSIDÉRANT les demandes de certains parents de l'arrondissement Saint-Hubert de la ville de Longueuil d'inclure les 8 rues de leur secteur pour être éligibles à l'inscription de l'école internationale du Vieux-Longueuil;

CONSIDÉRANT que les élèves des 8 rues du secteur de l'arrondissement Saint-Hubert de la ville de Longueuil sont dirigées à l'école de secteur Gentilly de l'arrondissement du Vieux-Longueuil;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

1° de **MODIFIER** la résolution 54-CC-2015-2016 qui donne priorité aux élèves résidant sur le territoire de l'école (arrondissement du Vieux-Longueuil incluant la partie Lemoyne);

2° d'**INCLURE** les rues suivantes de l'arrondissement Saint-Hubert de la ville de Longueuil :

- de l'Amiral
- de l'Azuré
- des Colliades
- des Fadets
- des Lucines
- des Monarques
- des Morios
- Section de la rue Béliveau (entre Roberval et Vauquelin)

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

8

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

59-CC-2016-2017

**CRITÈRES D'INSCRIPTION POUR L'ÉCOLE INTERNATIONALE DU VIEUX-
LONGUEUIL 2017-2018**

CONSIDÉRANT la résolution 54-CC-2015-2016 Plan d'organisation au primaire - Hypothèse 4 - Nouvelle école dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil (Boulevard Fernand-Lafontaine);

CONSIDÉRANT la résolution 58-CC-2015-2016 - École située au 2301 Boulevard Fernand-Lafontaine - Critères en vue de l'inscription 2016-2017;

CONSIDÉRANT les décisions prises par le Conseil des commissaires en lien avec la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les écoles de la Commission scolaire Marie-Victorin*;

CONSIDÉRANT que la *Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves de la formation générale des jeunes dans les écoles de la Commission scolaire Marie-Victorin* prévoit, à l'article 13, que pour les écoles de secteur avec un projet pédagogique particulier pour tous les élèves, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par résolution du Conseil des commissaires, après consultation du Comité de parents;

CONSIDÉRANT la consultation réalisée auprès du Comité de parents;

CONSIDÉRANT l'avis reçu du Comité de parents;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par Mme Aurélie Condrain-Morel :

QUE si le nombre de demandes d'inscription pour 2017-2018 à l'école internationale du Vieux-Longueuil excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fasse selon les critères suivants pour chacun des niveaux offerts pour l'année scolaire 2017-2018 soit le préscolaire, la 1^{ère} année, la 2^{ème} année, la 3^{ème} année et la 4^{ème} année :

1. Priorité aux élèves résidant sur le territoire de l'école, arrondissement du Vieux-Longueuil incluant la partie Le Moyne et les rues suivantes de l'arrondissement Saint-Hubert de la ville de Longueuil :
 - De l'Amiral
 - De L'Azuré
 - Des Colliades
 - Des Fadets
 - Des Lucines
 - Des Monarques
 - Des Morios
 - Section de la rue Béliveau (entre Roberval et Vauquelin);

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

9

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

2. Trois places-élèves sont réservées pour chacun des niveaux de 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année à des élèves résidant sur les rues mentionnées au paragraphe 1. Si le nombre des demandes d'inscription de ces élèves excède les trois places réservées par niveau, un tirage au sort sera effectué parmi ces élèves pour attribuer les places ainsi réservées.
3. Les places sont attribuées par tirage au sort parmi les élèves du secteur de l'école tel que défini au paragraphe 1. Notez que le tirage est effectué sous la supervision de la direction de l'école et que les demandes d'inscription doivent être transmises au plus tard le vendredi 17 février 2017 avant 16h.
Une priorité sera octroyée aux élèves dont le frère ou la sœur ont déjà été pigés.
4. Les élèves non pigés seront mis en liste d'attente.

Adoptée à l'unanimité

60-CC-2016-2017

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN 2017-2018, 2018-2019 ET 2019-2020 ET LISTE DES ÉCOLE ET DES CENTRES

CONSIDÉRANT la prescription de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles, ainsi que la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

CONSIDÉRANT que conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*, la consultation a été effectuée auprès du Comité de parents;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des divers autres comités consultatifs de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité de travail du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

QUE le document intitulé « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire Marie-Victorin 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020 et liste des écoles et des centres », daté du 24 janvier 2017, soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

10

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

61-CC-2016-2017

**FRAIS ADMINISTRATIFS FACTURÉS AUX INSTITUTIONS PRIVÉES POUR
LE TRANSPORT SCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017**

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires de transport scolaire en vigueur pour 2016-2017 incluent dans le calcul de l'enveloppe budgétaire le transport des institutions privées;

CONSIDÉRANT l'ajustement récurrent au cadre financier 1997-1998, 1998-1999, 2004-2005, 2010-2011, 2016-2017;

CONSIDÉRANT les frais des taxes non subventionnés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);

CONSIDÉRANT les frais administratifs reliés à l'organisation du transport scolaire des institutions privées;

CONSIDÉRANT la baisse de 66 % du nombre d'élèves subventionnés par le MÉES;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

- 1° **QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin accepte de transporter pour l'année scolaire 2016-2017 les élèves résidant sur le territoire de la commission scolaire, dans le respect des ententes déjà signées en 1982 et 1983 pour les institutions privées suivantes :
 - Collège Durocher Saint-Lambert
 - Collège Notre-Dame-de-Lourdes
 - Collège Charles-Lemoyne
 - Collège Saint-Paul
 - Collège Jean de la Mennais
- 2° **QUE** les institutions privées défraient à la Commission scolaire Marie-Victorin un montant de 180,00 \$ par élève transporté en autobus scolaire;
- 3° **QUE** ces frais soient considérés comme étant la participation des institutions privées à l'organisation de leur transport scolaire.

Adoptée à l'unanimité

62-CC-2016-2017

**FRAIS SUPPLÉMENTAIRES FACTURÉS AUX INSTITUTIONS PRIVÉES
AYANT DES ÉLÈVES EXCÉDENTAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-
2017**

CONSIDÉRANT l'augmentation de la clientèle des institutions privées depuis la fusion des commissions scolaires en 1998;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), la Commission scolaire Marie-Victorin et les institutions privées;

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

11

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT l'obligation de la Commission scolaire Marie-Victorin de transporter les élèves des institutions privées;

CONSIDÉRANT la baisse de 66% du nombre d'élèves subventionnés par le MÉES depuis 2015-2016;

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Commission scolaire Marie-Victorin de facturer des frais de transport aux institutions privées pour les élèves transportés en sus du nombre d'élèves spécifié par l'entente avec le MÉES;

IL EST PROPOSÉ par M. Bruno Marcoux :

QUE la Commission scolaire Marie-Victorin facture un montant supplémentaire de 950,00 \$ par élève excédentaire à l'entente, soit le nombre d'élèves pour lesquels la Commission scolaire Marie-Victorin ne reçoit aucune subvention :

- Collège Durocher Saint-Lambert
- Collège Notre-Dame-de-Lourdes
- Collège Charles-Lemoyne
- Collège Jean de la Mennais

Adoptée à l'unanimité

63-CC-2016-2017

ENTENTE AVEC LE RÉSEAU DE TRANSPORT DE LONGUEUIL POUR LE PROGRAMME RTL AU PRIMAIRE 2017-2019

CONSIDÉRANT la demande du Réseau de transport de Longueuil d'officialiser cette entente;

CONSIDÉRANT que l'entente présentement en vigueur depuis 2013 viendra à échéance le 30 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que les écoles primaires de la CSMV bénéficient de ce service;

CONSIDÉRANT qu'il est important pour les deux organisations d'en faire la promotion auprès de la communauté;

IL EST PROPOSÉ par Mme Catherine Pelletier :

- 1° **QUE** le Conseil des commissaires accepte de conclure avec le Réseau de transport de Longueuil le protocole d'entente déposé;
- 2° **QUE** le directeur général soit mandaté pour signer ce protocole et tout autre document en découlant pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

12

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

64-CC-2016-2017

**CALENDRIERS SCOLAIRES 2017-2018 DU PRÉSCOLAIRE, DU PRIMAIRE
ET DU SECONDAIRE**

**CALENDRIER SCOLAIRE 2017-2018 DU SECONDAIRE SPÉCIAL LE BAC
DE L'ÉCOLE SECONDAIRE GÉRARD-FILION**

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des différents comités consultatifs;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de travail du Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

1° **QUE** le calendrier scolaire 2017-2018 pour le préscolaire, le primaire et le secondaire, daté du 24 janvier 2017, soit adopté tel que présenté;

2° **QUE** le calendrier scolaire 2017-2018 pour le secondaire spécial Le BAC de l'école secondaire Gérard-Filion, daté du 24 janvier 2017, soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

65-CC-2016-2017

**AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 117-CC-2003-2004 SUR LA
CONTRIBUTION FINANCIÈRE MAXIMALE DES PARENTS AUX SERVICES
DE GARDE**

CONSIDÉRANT l'article 258 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires sur les services de garde prévoient l'augmentation de la contribution des parents pour les élèves réguliers inscrits à ce service;

CONSIDÉRANT que la contribution financière maximale des parents, telle qu'établie par la résolution 117-CC-2003-2004, est basée sur la contribution fixée par les règles budgétaires du Ministère;

CONSIDÉRANT que cette contribution est fixée par le Ministère à 8.15\$ à compter du 1^{er} janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

Que la contribution financière maximale des parents aux services de garde soit établie de la façon suivante :

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

13

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

Frais d'ouverture de dossier :	10\$ par famille lors de la première inscription du premier enfant de la famille
Tarif journalier : <ul style="list-style-type: none">• Pour un élève régulier :• Pour un élève sporadique, selon la période :	8.15\$ par jour pour une prestation de services n'excedant pas 5 heures de garde par jour. 5.65\$ avant le début des classes; 2.50\$ période de dîner; 6\$ après la fin des classes.
Tarif pour les journées pédagogiques : <ul style="list-style-type: none">• Pour les élèves réguliers et sporadiques :	16\$ par jour pour une prestation de services n'excedant pas 10 heures de garde par jour. Si une activité spéciale a lieu : coût réel encouru en sus du 16\$ et de l'allocation du Ministère pour les journées pédagogiques.
Tarif pour les journées d'ouverture non subventionnées par le Ministère	Autofinancement
Pénalité pour un retard en fin de journée (l'élève quitte après l'heure fixée pour la fin du service)	5\$ par famille pour le premier bloc de 10 minutes de retard et 8\$ pour chacun des blocs de 5 minutes suivants.
Pénalité pour un retard de paiement	Modalités établies par la direction de l'école
Supplément pour les heures excédant le nombre d'heures prévues aux règles budgétaires du Ministère (5 heures pour les jours de classe et 10 heures pour les journées pédagogiques)	2\$/ heure
Coût chargé pour l'absence de l'enfant qui a dûment été inscrit à une journée pédagogique	7.95\$ par jour plus l'équivalent de l'allocation du Ministère pour les journées pédagogiques.
Coût chargé pour l'absence de l'enfant qui a dûment été inscrit à une activité spéciale.	Coût réel supplémentaire encouru.

1° **Que** l'entrée en vigueur des divers tarifs maximum soit effective à compter du 24 janvier 2017;

2° **Que**, pour les prochaines années, la contribution financière exigible des parents pour le tarif journalier d'un élève régulier, soit celui déterminé par le

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

14

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

Gouvernement du Québec pour les Centres de la petite enfance (CPE), par enfant inscrit sur une base régulière, pour cinq heures de garde, incluant une période de travaux scolaires.

Adoptée à l'unanimité

66-CC-2016-2017

**PLAN D'ORGANISATION SCOLAIRE PRÉSCOLAIRE-PRIMAIRE –
REDÉCOUPAGE DES TERRITOIRES DES ÉCOLES SAINT-ROMAIN ET
GENTILLY**

CONSIDÉRANT l'agrandissement de l'école Saint-Romain pour l'année scolaire 2017-2018;

CONSIDÉRANT les problèmes de surpopulation scolaire dans les écoles primaires Saint-Romain et Gentilly, le Conseil des commissaires confie notamment à la direction générale le mandat d'établir et d'analyser différents scénarios de solution;

CONSIDÉRANT que ces secteurs écoles deviendront permanents au 1er juillet 2017;

CONSIDÉRANT la présentation sur l'état de la situation au comité de travail du conseil des commissaires le 13 septembre 2016;

CONSIDÉRANT la présentation et les discussions en comité de travail du Conseil des commissaires les 8 novembre 2016, 10 janvier 2017 et 17 janvier 2017;

CONSIDÉRANT les 2 scénarios lancés en consultation auprès des instances concernées;

CONSIDÉRANT la présentation auprès des 2 conseils d'établissement des écoles concernées le 21 novembre 2016;

CONSIDÉRANT l'information donnée au Comité de parents le lundi 14 novembre sur les 2 scénarios et les réponses aux questions sur ces scénarios le 12 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que la période de consultation s'est déroulée du 21 novembre 2016 au 9 janvier 2017;

CONSIDÉRANT que les instances consultées ont eu l'occasion de faire valoir leur position et ont pu déposer des avis écrits;

CONSIDÉRANT la proposition d'un scénario C déposée par le conseil d'établissement de l'école Gentilly;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de parents;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le conseil des commissaires au terme de la consultation;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

- 1° **QUE** le Conseil des commissaires retienne le scénario C modifié;
- 2° de **REJETER**, en conséquence, le scénario A;
- 3° de **REJETER**, en conséquence, le scénario B;
- 4° de **REJETER**, en conséquence, le scénario C proposé par le conseil d'établissement de l'école Gentilly;
- 5° **QUE** les élèves de 5e année de la cohorte 2016-2017 qui le désirent puissent terminer leur cheminement primaire à l'école Gentilly, selon la capacité d'accueil de l'école en prenant acte que le transport scolaire n'est pas inclus;
- 6° **QUE** le service de police de la ville de Longueuil soit informé, pour une question de sécurité, du déplacement de certains élèves marcheurs vers l'école Saint-Romain.

Adoptée à l'unanimité

67-CC-2016-2017

AUTORISATION PRÉALABLE POUR LA CONCLUSION D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE (MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ) – DEUX PROJETS DE CONSTRUCTION D'ÉCOLES PRIMAIRES

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (ci-après la « LGCE »);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles prévoit conclure un contrat de services professionnels en ingénierie dans la spécialité « mécanique et électricité », relativement à deux projets de construction d'écoles primaires à Longueuil (secteurs d'Auvergne et Vert Urbain), dont le montant est évalué à plus de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'autoriser les contrats de services de plus de 500 000 \$ relève du Conseil des commissaires (pouvoir non délégué);

CONSIDÉRANT que ce contrat de services n'a pas pour effet d'é luder les dispositions de la LGCE, puisqu'il a une fin déterminée à l'avance et qu'il nécessite une expertise spécifique disponible seulement à l'externe;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

16

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de travail du Conseil des commissaires lors de sa réunion du 24 janvier 2017;

IL EST PROPOSÉ par M. Serge Mainville :

QUE soit autorisée la conclusion d'un contrat de services professionnels en ingénierie (mécanique et électricité) de plus de 500 000 \$, pour deux projets de construction d'écoles primaires à Longueuil, soit une école dans le secteur d'Auvergne et une école dans le secteur Vert Urbain.

Adoptée à l'unanimité

68-CC-2016-2017

**AUTORISATIONS – CONTRAT D'UNE DURÉE MAXIMALE DE CINQ ANS
POUR DES SERVICES D'ENTRETIEN MÉNAGER**

CONSIDÉRANT la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État* (ci-après la « LGCE »);

CONSIDÉRANT le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (ci-après le « RCS »);

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'autoriser la conclusion de contrats de services évalués à plus de 500 000 \$ relève du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 46 du RCS, l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que le contrat de services actuel pour des services d'entretien ménager vient à échéance sous peu et qu'il y a donc lieu de procéder à une démarche d'appel d'offres public en vue d'établir un (1) nouveau contrat pour ces services, dont la durée sera d'un maximum de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que ce contrat n'a pas pour effet d'é luder les dispositions de la LGCE, puisque les services visés sont traditionnellement confiés à l'externe;

CONSIDÉRANT que la durée souhaitée pour ce contrat (5 ans) permet d'optimiser l'efficacité des services d'entretien ménager concernés et d'en faciliter la gestion pour l'ensemble des parties en cause;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

1° **QUE** le Conseil des commissaires autorise la conclusion d'un contrat évalué à plus de 500 000 \$, relativement à des services d'entretien ménager pour certains bâtiments;

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

17

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

- 2° **QUE** ce contrat de services soit d'une durée maximale de cinq (5) ans;
- 3° **QUE** le Service des ressources matérielles soit autorisé à procéder à une démarche d'appel d'offres public en ce sens.

Adoptée à l'unanimité

69-CC-2016-2017

AUTORISATIONS – PARTICIPATION À PLUSIEURS APPELS D'OFFRES DU COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS DE LA MONTÉRÉGIE ET DE L'ESTRIE (CARME)

CONSIDÉRANT le Comité d'achats regroupés de la Montérégie et de l'Estrie (CARME);

CONSIDÉRANT l'article 46 du Règlement sur certains contrats de services des organismes publics, édictant que l'autorisation du dirigeant d'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieure à trois (3) ans;

CONSIDÉRANT la résolution 74-CC-2011-2012 adoptée par le Conseil des commissaires lors de la séance du 28 février 2012, autorisant le gestionnaire du Service des ressources matérielles responsable du secteur de l'approvisionnement ou son substitut désigné, à agir pour la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) et à engager celle-ci dans le cadre du mandat confié au CARME;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de soumettre à l'approbation du Conseil des commissaires la participation de la CSMV à plusieurs appels d'offres projetés par le CARME;

CONSIDÉRANT le lancement par le CARME d'un appel d'offres valide pour une période de cinq (5) ans, relativement à l'approvisionnement en fournitures médicales, pour lequel la dépense totale de la CSMV est évaluée approximativement à 275 000 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT le lancement par le CARME d'un appel d'offres valide pour une période de trois (3) ans, relativement à l'approvisionnement en cartouches d'encre réusinées, pour lequel la dépense totale de la CSMV est évaluée approximativement à 130 000 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT le lancement par le CARME d'un appel d'offres valide pour une période de trois (3) ans, relativement à l'approvisionnement en papier d'impression, pour lequel la dépense totale de la CSMV est évaluée approximativement à 900 000 \$, avant taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Laganière :

- 1° **QUE** soit autorisée la participation de la CSMV à trois (3) appels d'offres prévus par le CARME, soit un (1) appel d'offres d'une durée maximale de cinq (5) ans pour l'approvisionnement en fournitures médicales, un (1) appel d'offres d'une durée de trois (3) ans pour l'approvisionnement en cartouches d'encre réusinées et un (1) appel d'offres d'une durée de trois (3) ans pour l'approvisionnement en papier d'impression;
- 2° **QUE** soit autorisée la participation de la CSMV à un appel d'offres du CARME dont la durée prévue est supérieure à trois (3) ans;
- 3° **QUE** le gestionnaire du Service des ressources matérielles responsable du secteur de l'approvisionnement ou son substitut désigné (résolution no 74-CC-2011-2012), soit autorisé à signer, pour et au nom de la CSMV, tout document concernant ces trois (3) appels d'offres du CARME.

Adoptée à l'unanimité

70-CC-2016-2017

**ÉCOLE INTERNATIONALE LUCILLE-TEASDALE – RÉFECTION DES
REFROIDISSEURS, DES VOLETS D'AIR FRAIS ET DES ÉVACUATEURS**

CONSIDÉRANT que dix (10) entrepreneurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que sept (7) entrepreneurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du professionnel mandaté du Service des ressources matérielles d'octroyer le contrat à l'entrepreneur « 9106-4194 Québec inc./ L'Heureux Mongeau J. C. Lauzon »;

IL EST PROPOSÉ par Mme Denise Girard :

- 1° **QUE** le contrat pour l'appel d'offres 085-240-43527 – École internationale Lucille-Teasdale – réfection des refroidisseurs, des volets d'air frais et des évacuateurs, soit accordé à l'entrepreneur « 9106-4194 Québec inc. / L'Heureux Mongeau J. C. Lauzon » pour un montant total de 699 900,00 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 17 janvier 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'approbation, par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de la liste des projets à réaliser pour l'année 2017-2018, dans le cadre des mesures 50621, 50622, 50625 et 50626;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

19

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

Adoptée à l'unanimité

71-CC-2016-2017

OCTROI DE CONTRAT – DENRÉES ALIMENTAIRES

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à une démarche d'appel d'offres public afin d'établir un (1) contrat à commandes avec un (1) fournisseur pour l'approvisionnement en denrées alimentaires de l'École Jacques-Rousseau et du Centre de formation professionnelle Jacques-Rousseau;

CONSIDÉRANT que six (6) fournisseurs se sont procuré le cahier de charges;

CONSIDÉRANT que deux (2) fournisseurs ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles à la suite de l'analyse des soumissions reçues;

IL EST PROPOSÉ par M. Alain Riendeau :

- 1° **QUE** le contrat relatif à l'approvisionnement en denrées alimentaires soit accordé au fournisseur « Gordon Food Service Canada Ltd / Service alimentaire Gordon », pour un montant approximatif de 595 021,92 \$ avant taxes, selon le tableau comparatif d'ouverture des soumissions du 19 janvier 2017 déposé par le Service des ressources matérielles;
- 2° **QUE** ce contrat soit d'une durée de trois (3) ans, soit du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2020;
- 3° **QUE** la direction du Service des ressources matérielles soit autorisée à signer le contrat et à intervenir pour et au nom de la Commission scolaire Marie-Victorin.

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES DU PUBLIC

Il n'y a pas d'autre personne du public qui reprend la parole.

PAROLE AUX COMMISSAIRES

Trois commissaires ont pris la parole.

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

20

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017

AJOURNEMENT OU CLÔTURE DE LA SÉANCE

Fin de la séance. Il est 21 h 51.

Présidente

Secrétaire générale

Initiales de la
présidente

Initiales de la
secrétaire

21

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN
CONSEIL DES COMMISSAIRES
SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2017